

Comité des relations professionnelles et pédagogiques Extraordinaire 2021-2022

Lundi 7 novembre 2022, 9h00 à 15h30, centre administratif CSSHBO Maniwaki, salle 235 – en présentiel.

Présences : Annick Lafontaine, Marc Delorme, Julie Martin, Caroline Paquette, Pierre Croteau, Suzanne Pitre, Martin Lampron, Stéphane Bouchard, Annie Lacharité, Norma Kelly, Stéphanie Piché, Lyzanne Cuddihy, Marianne Tremblay, Daniel Boisjoli et France Lagarde

Absences : Josée Brisebois, Valérie Carle, Serge Lacourcière, Caroline Marion, Natasha Gosselin

COMPTE-RENDU

SUJET	NOTES	SUIVIS
1. Lecture et adoption de l'ordre du jour	Points ajoutés en varia : a) TEL – au préscolaire b) projet pilote aide à la classe - Rucher	
2. Suivis et approbation du compte-rendu du 17 mai 2022	À noter que plusieurs suivis identifiés dans le compte-rendu du 17 mai 2022 se feront à même l'ordre du jour de la rencontre d'aujourd'hui. Tous les autres suivis identifiés ont été réalisés.	
3. Mesures bonifiées (annexes 49, 55 et 59) - doc	Un document de soutien a été envoyé à tous les membres, expliquant les critères de répartition pour les mesures mentionnées pour 2022-2023. Un tour de table des établissements du primaire est fait, au regard de l'actualisation de l'annexe 49. - Libération d'une personne à 100% - Bonification de l'enseignement-ortho pour permettre davantage de décroisement auprès des classes ayant un triple niveau ou une classe inter-cycle	Prévoir un bilan en fin d'année au regard financier et des impacts observés. (SRÉ et directions d'établissement)

	<ul style="list-style-type: none"> - Partie de tâches libérées chez certains enseignants pour travailler en équipe, accompagner et soutenir (notamment les personnes non-légalement qualifiés) <p>Annexe 55</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir une 2^e classe spéciale - Bonification de présence TES en classe ordinaire auprès des élèves HDAA. 	
4. Tâche enseignante	<p>Étant donné un changement de paradigme dans la tâche, la date limite du 15 octobre a été reportée au 15 novembre, par suite d'une rencontre entre les deux parties. Le tout pour permettre une compréhension commune des changements et compléter le tout administrativement, et non pour permettre un changement de tâche.</p> <p>Une formation a été offerte par le SPEHR le 9 septembre dernier pour les enseignants des CSSHBO et CSSDHL, par contre le taux de participation n'était pas au rendez-vous.</p> <p>Il faut prévoir une consultation collective dans les AGEE pour le temps à annualiser, selon les diverses activités à actualiser; et ceci, avant la rentrée 2023.</p>	<p>Consultation collective dans les AGEE au printemps 2023. (directions d'établissement)</p>
5. Mentorat (tour de table)	<p>Échanges sur l'actualisation du mentorat dans les établissements.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des enseignants sont libérés à 100% ou en partie de tâche pour soutenir les mentorés qui répondent aux critères; - Les enseignants nommés mentors travaillent en collaboration avec les conseillères pédagogiques pour accompagner et soutenir le nouveau personnel, et les personnes non-légalement qualifiées - Des professionnels sont aussi en soutien au nouveau personnel (gestion de classe, lien avec les parents) - Des enseignants sont libérés d'une partie ou en totalité de leur tâche pour assumer un leadership au niveau du pédagognumérique, et accompagnent le nouveau personnel 	

	<ul style="list-style-type: none"> - Au secondaire, des enseignants sont libérés pour accompagner selon la discipline concernée par le nouveau personnel - Dans les pavillons, des pairages sont faits pour réaliser des projets 	
6. Maternelle 4 ans (point reporté du 17 05 22)	<p>Un sondage a été réalisé par le SPEHR auprès d'enseignants du préscolaire 4 ans.</p> <p>Quelques enjeux sont soulevés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement physiques (espace de rangement) - Clarifier les rôles entre le soutien en classe et l'enseignant - Volet parental - Clarifier les balises des services possibles aux élèves (interne et externe) <p>Les bons coups :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutien et accompagnement au regard du nouveau programme-cycle du préscolaire - Le matériel didactique - Les outils technologiques 	Le document sera envoyé à tous les membres. (SRÉ)
7. Gestion des absences du personnel	<p>Avec les changements apportés au regard de la tâche (amplitude), des échanges ont lieu au regard des coupures selon l'amplitude, en cas d'absence.</p> <p>La fédération des CSS a fait des recommandations à cet effet, mais la partie syndicale revendique le report de l'ATP parce que l'enseignant devra le faire plus tard.</p> <p>La partie syndicale recommande de poursuivre comme avant, en attendant des réponses du national. Les ressources humaines souhaitent valider des éléments au CNC. Présentement au CSSHBO, la façon de traiter les absences n'avaient pas encore changé.</p> <p>On souhaite s'entendre à un niveau local.</p> <p>Prévoir des échanges et des modalités pour la formation professionnelle et le centre d'éducation des adultes parce que les modalités ne sont pas les mêmes.</p>	<p>Poursuivre à la prochaine rencontre (tous).</p> <p>Prévoir les modalités pour la FP et le CÉA (direction de la FP & CÉA)</p>

<p>8. Absence liée à la Covid</p>	<p>La CNESST a confirmé que la période d'isolement de 5 jours (si testé positif) est retirée dans les milieux scolaires. En cas de covid, si l'employé est apte à travailler, il doit se présenter au travail en portant un masque pour au moins 10 jours. Le port du masque est requis pendant 10 jours en cas de contact étroit (domiciliaire). L'employé qui a testé positif et qui n'est pas apte à travailler devra prendre un congé de maladie.</p>	
<p>9. Formation continue (Scolago/portfolio)</p>	<p>Lors de la rencontre du 17 mai 2022, la partie syndicale avait demandé de ne pas rendre obligatoire l'utilisation du portfolio, étant donné que des enseignants avaient déjà consigné des activités de formation dans un outil proposé par la FSE. Retour de la partie patronale : Étant donné que nous sommes à l'an deux de cette nouvelle modalité (30 heures de formation à réaliser en 2 ans); la partie patronale n'exigera pas l'utilisation de l'outil portfolio pour 2022-2023. La consignation des activités de formation sera obligatoire via Scolago (portfolio) à partir du 1^{er} juillet 2023. Une formation sera offerte pour tous les utilisateurs.</p>	
<p>10. Comités EHDA-écoles (tour de table)</p>	<p>L'an dernier, lors du CRPP, il a été convenu que les tours de table concernant les comités EHDA-écoles devraient illustrer les modalités quant aux recommandations de ce comité. Tour de table, pratique relevées dans les établissements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les recommandations sont réalisées ensemble, à partir d'un bilan de l'année. - Certaines recommandations font l'objet d'une consultation en équipe-école. - Les travaux du comité sont centrés sur le projet éducatif et les vulnérabilités identifiées des élèves. - À partir d'un portrait des élèves, la direction présente des scénarios possibles (au lieu de partir d'une page blanche); les membres du comité bonifient l'organisation des services complémentaires. Une régulation est faite pendant l'année. 	

	<ul style="list-style-type: none"> - Le comité réfléchit à des moyens pour assurer la pérennité des services. Des mesures ont servi à embaucher des professionnels pour assurer un soutien à la réalisation de plan d'apprentissage personnalisé. - Un suivi des élèves est fait avec une équipe de professionnels aux 6 semaines. Il n'y a pas de recommandations nommées, mais la reconduction de ce qui était déjà en place. 	
11. Normes et modalités 2022-2023	Les établissements ont adapté leurs normes et modalités en fonction de l'Instruction annuelle 2022-2023 reçue. Un retour à 3 étapes par année, mais on rappelle que c'est l'enseignement des apprentissages priorités qui demeure encore cette année. La pondération des épreuves ministérielles tant obligatoires qu'uniques seront comme vécue en 2021-2022.	
12. Encadrement des stagiaires - doc	Une bonification des mesures est à venir.	
13. Échéancier des dépassements - doc	Le calendrier des opérations des paiements de dépassement a été déposé.	
14. Surveillance au préscolaire & primaire (tour de table)	On constate une bonification du temps dans tous les établissements, avec l'ajout de surveillants d'élèves et de TES. À noter que tous les pavillons n'ont pas le même temps bonifié, à cause de la contrainte des ressources humaines disponibles. Par contre, lorsque ceci est un enjeu, l'élaboration du plan de surveillance est réalisée ensemble (équipe-école).	
15. Organisation scolaire réelle 2022-2023	Les ressources financières n'ayant pas toutes les données d'organisation réelles, le document n'a pas pu être déposé aux membres.	Faire parvenir l'organisation scolaire réelle dès que reçue (SRÉ).
16. Budget de perfectionnement	Constats des établissements, en lien avec les sommes importantes qui demeurent dans ce poste budgétaire : L'encodage du temps libéré pour la formation n'est pas toujours bien réalisé (beaucoup de nouveau personnel de soutien). De plus, il y a une augmentation de formations offertes en ligne, ce qui diminue grandement les coûts normalement associés à une participation à une formation.	Chaque comité de perfectionnement est invité à revoir les critères élaborés, afin de mieux

	<p>La pénurie de personnel pour la suppléance a aussi eu un impact dans la participation aux formations. Certains milieux souhaitent revoir les critères des comités de perfectionnement, et inclure le personnel non-permanent.</p> <p>Certains milieux désirent « offrir plus large », par exemple faire venir une formation à l'école pour l'ensemble des enseignants.</p> <p>Des directions se réservent des sommes pour des formations, directement en lien avec le projet éducatif de l'école, ce qui fait en sorte que les coûts ne sont pas nécessairement pris de ce budget.</p>	<p>répondre au milieu, tout en respectant les contraintes.</p> <p>Un suivi des dépenses réelles sera fait aux membres. (RH)</p>
17. Modification à la rémunération des contrats de suppléance	Ceci ne s'applique pas au CSSHBO, pour le moment.	
18. Services en orthophonie et en psychologie	<p>Le service des ressources éducatives présentent l'état des services disponibles pour 2022-2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une orthophoniste (priorité au dépistage au préscolaire 5 ans et évaluations au 1^{ier} et 2^e cycles du primaire) - Un cabinet d'orthophoniste du privé s'occupe des évaluations aux 2^e & 3^e cycles du primaire, ainsi qu'au secondaire. - Il n'y a pas eu de candidats ni pour le poste de remplacement en psychologie, ni pour le poste permanent. Par contre, le SRÉ assume les frais pour des évaluations au privé, pour les élèves dont l'école soupçonne la présence d'un TSA. Le SRÉ poursuit ses recherches pour obtenir des services d'évaluation en psychologie au privé, tant au primaire qu'au secondaire. <p>Échanges sur la plus-value d'avoir un service en ergothérapie dans le milieu. Le SRÉ poursuivra cette réflexion avec les directions d'établissement.</p>	
19. Comité SST	<p>Une première rencontre a eu lieu.</p> <p>Composition de ce comité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 enseignants - 1 personnel de soutien - 1 professionnel - 2 membres du service des ressources humaines 	

	<p>Un sous-comité a été créé pour la formation professionnelle, étant donné que les risques sont différents. Celui-ci se rapporte au grand comité.</p> <p>Tel que l'oblige la nouvelle règle, une personne a été nommée (40% d'une tâche) pour assurer les mandats donnés. Mme Marie-Ève Lyrette assumera cette tâche.</p>	
<p>20. Organisation des services de l'enseignement-ortho et de l'enseignement-ressource (tour de table)</p>	<p>Primaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'organisation des services est basée sur le modèle de la réponse à l'intervention (RàI). Les enseignants-orthos œuvrent davantage aux 2^e et 3^e cycles. Beaucoup de personnel non-légalement qualifié assument ces rôles, mais un accompagnement est offert dans tous les milieux. Les enseignants-orthos participent aux CAP, pour faire des liens avec les vulnérabilités à travailler. Le mandat des orthopédagogues se situe au 1^{ier} cycle. • Chaque pavillon a un enseignant-ortho (la moitié sont des NLQ). Il y a une CAP pour ces personnes, elles se rencontrent ½ journée par cycle. Beaucoup de soutien est offert au 1^{ier} cycle, et au niveau 2 (modèle RàI). • Une enseignante-ortho par pavillon; et 3 dans l'école qui a le plus gros bassin. Un accompagnement est offert à ces personnes (groupe de pratiques réflexive), étant donné que la moitié sont des NLQ. Une technicienne en langage est aussi au service des élèves. <p>Secondaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Expérimentation d'une enseignante-ortho au 1^{ier} cycle du secondaire, et un soutien TIC (pour l'appropriation d'outils d'aide technologiques) est offert aux élèves. • Le service est organisé pour les élèves des 1^{ères}, 2^e, 3^e secondaires, ainsi que pour le Pré-DEP. Pour les élèves des 4^e et 5^e secondaire, un service de tutorat est mis en place. • Le service est concentré au 1^{ier} cycle du secondaire, et un volet soutien est offert en mathématiques et en français pour travailler la réduction des écarts. L'organisation de service est complémentaire aux mandats donnés aux 2 orthopédagogues de l'école. 	
<p>21. Groupes à plus d'une année d'étude - doc</p>	<p>La lettre envoyée à tout le personnel, concerné par la mesure, a été envoyée à tous les membres.</p> <p>Rappel : le montant alloué par le MEQ (675\$) n'est pas celui donné aux titulaires, étant donné le souhait d'inclure les spécialistes et les enseignants du préscolaire qui ont un groupe combiné (4 & 5 ans).</p>	

22. Plan de soutien du SRÉ 22-23	Un nouveau modèle de soutien est organisé pour 2022-2023. Étant donné le nombre important de personnel non-légalement qualifié dans les milieux, chaque établissement s'est vu attribué la présence d'une conseillère pédagogique, à raison d'environ 60%. Les milieux peuvent quand même faire appel à toutes les conseillères pédagogiques pour répondre aux besoins de soutien disciplinaires.	
23. Procédure de l'appréciation du personnel	Les membres du SPEHR souhaitent voir la concordance du libellé, dans la procédure en lien avec le formulaire d'appréciation du personnel.	Ajustement du libellé à faire (RH)
24. Projets conjoints SPEHR & CSSHBO soumis au MEQ	Le SPEHR et les RH du CSSHBO ont soumis 3 projets au ministère de l'Éducation, au regard de la pénurie de main d'œuvre qualifiée. Les 3 projets ont été acceptés. <ul style="list-style-type: none"> ➤ Prime pour un 2^e responsable d'école, par pavillon ➤ Sommes supplémentaire pour le mentorat ➤ Programme de qualification 	
25. Dépenses 21-22 mesures 15320 & 15374	Tel que mentionné à la rencontre du CRPP du 4 mai 2022, certains facteurs peuvent expliquer des sommes restantes dans ces postes budgétaires. Extrait de ce compte-rendu : <i>Partage des établissements quant aux modalités de libération pour assister au plan d'intervention :</i> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Libération pour étude de cas ou pré-rencontre ✓ Enseignants décident entre eux qui représentera l'équipe enseignante qui travaille auprès de l'élève (secondaire) ✓ Les enseignants préfèrent faire ces rencontres lors des JP ✓ Rencontres après les classes pour répondre aux besoins des parents ✓ Libération si possible selon la disponibilité de la suppléance <p>Les allocations allouées pour 2022-2023 ont été déposées auprès des membres.</p>	Envoyer le bilan 2021-2022 des dépenses de ces mesures. (Directions-SRÉ) Déposer l'état des dépenses de ces mêmes mesures (22-23) à la prochaine rencontre. (Directions-SRÉ).
26. Mesures 2022-2023 allocations comité EHDAA paritaire - doc	Un document illustrant toutes les allocations données pour 2022-2023 est déposé aux membres. Rappel : ces mesures font partie des objets de travail à discuter en comité-EHDAA école.	

<p>VARIA :</p> <p>A) TEL au préscolaire</p> <p>B) Projet pilote aide à la classe</p>	<p>A) Échanges et questionnement sur l'organisation de la tâche des techniciennes en loisir au préscolaire, dans certains milieux, en lien avec la nouvelle application de la tâche.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les enseignants du préscolaire ont 4 périodes de TEL, afin de respecter le temps de présence-élève. ▪ L'amplitude est fixée pour l'année et ne peut être déplacée. ▪ L'ATP peut être déplacée. ▪ Certains enseignants demandent de déplacer une période TEL, et les directions acceptent. ▪ La personne peut ne pas avoir d'amplitude à l'horaire, donc pas de rencontre à avoir. ▪ Si amplitude, une rencontre autre au travail est possible. <p>B) Un projet pilote « aide à la classe » se vit actuellement au Rucher. Deux personnes (personnel de soutien) ont été embauchées. Présentement, 4 classes du Rucher seront touchés par ce projet. Il s'agit de libérer un peu les enseignants de certaines tâches (ex : accompagner le groupe lors de déplacements, prise de présence. Les aides additionnelles n'interviennent pas auprès des élèves. Ce projet devrait durer 2 ans. Des suivis et une reddition de comptes seront à faire auprès du ministère.</p>	<p>Une rencontre entre les RH et le SPEHR aura lieu pour échanger sur les endroits</p>
<p>27. Levée de la rencontre</p>	<p>La prochaine rencontre est prévue le 17 janvier 2023, de 13h15 à 16h00, en TEAMS.</p>	